



Bulletin Municipal



NUMERO 7 LA CABANASSE JUILLET 2024

LE MOT DU MAIRE – DISCOURS DES VŒUX 2024

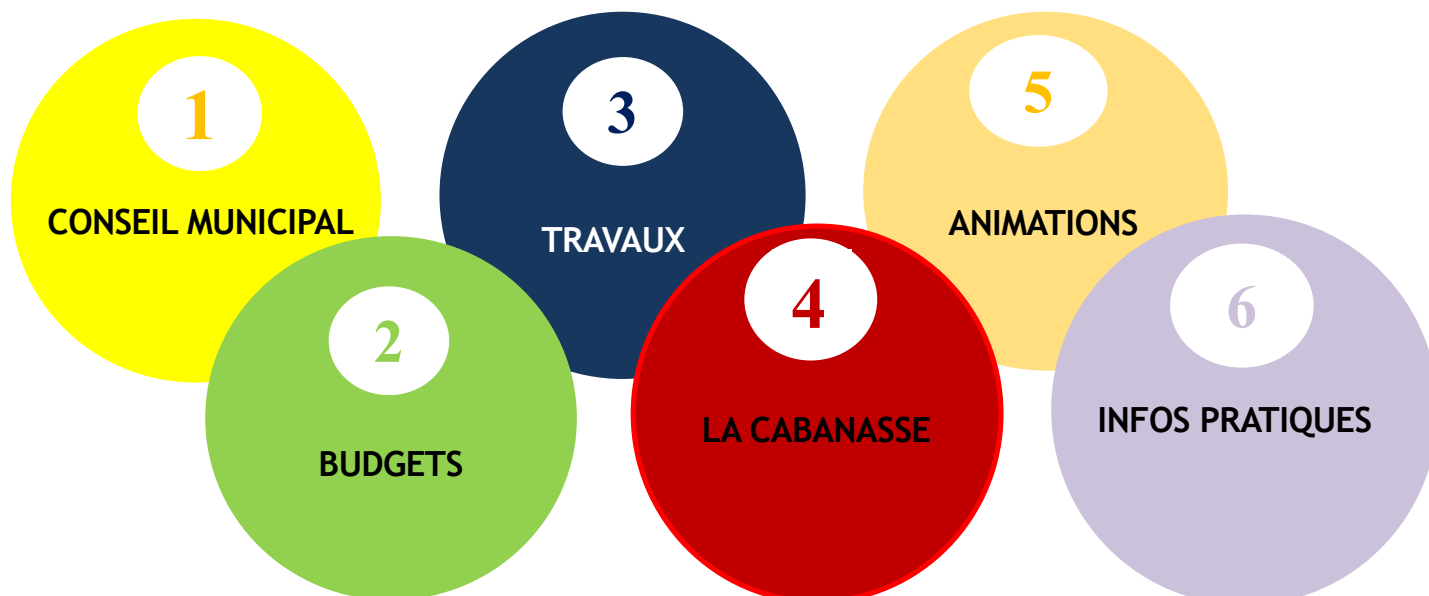
2023-2024, une année a pris fin, une autre commence avec l'espoir, toujours, que cette année nouvelle sera plus belle, plus lumineuse et source de satisfactions Personnelles et collectives. 2023, est aussi une année de transition pour notre Engagement. Un engagement qui n'est pas toujours à l'abri du doute, du découragement, du scepticisme. Il nous arrive de s'interroger « A quoi bon se couper en quatre, se dévouer, partager, choisir, voter, exiger, s'indigner, se dépasser ?? Il est vrai que la multiplicité des difficultés, la multitude des sollicitations font que nous pourrions, parfois, être tentés de jeter l'éponge, de laisser filer les choses et de s'en remettre aux autres.

Certains disent que la municipalité n'a rien fait d'effectif depuis notre élection. Comme chacun le sait, notre mandat n'a réellement démarré qu'en 2022. Dur de faire en trois ans ce qu'un mandat de six permet, normalement, de réaliser.

La commune ne possédant pas beaucoup de bâtiments, il nous est difficile de développer des espaces de convivialité. Certains projets de notre programme sont, en effet, ralentis car dépendants en grande partie de la future construction du pôle scolaire et enfance, que nous attendons tous impatiemment.

La communauté de communes s'y emploie depuis 2020 et notre ténacité va permettre, très prochainement, le dépôt du permis de construire.

Cependant, ces aléas de la vie politique laissent entrevoir parfois des lendemains plus agréables. Depuis le 22 décembre dernier, la Cabanasse et Mont-Louis sont parmi un des premiers lauréats 2023 de la région OCCITANIE du plan VILLAGE D'AVENIR ; Ce label décerné par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires est la reconnaissance d'un travail constant de nos deux villages. Il va nous permettre de valoriser et faciliter la réalisation de nos projets par une aide de proximité en ingénierie, entre autres. Je remercie les services de Communauté de Communes et le Sous-Préfet Mr Carponcin pour leur appui et soutien décisifs.



Ce bulletin a été distribué à toutes les familles Cabanassiennes.
Il est aussi en ligne sur notre site ainsi que quelques exemplaires à la Mairie et à la Bibliothèque.

L'acquisition du bâtiment Nord appelé « Halle aux Manipulations » de l'ONF est effective ; le financement est accordé et nous allons travailler sur les premières ébauches avec le bureau d'études. Une consultation publique sera proposée dans les mois à venir.

La mise en place de la nouvelle signalétique en collaboration avec les services du PNR, est toujours en cours d'élaboration ;

La remise aux normes de l'installation électrique de l'église sera finalisée en 2024 ;

La réfection de la toiture de la salle du 3ème âge est terminée ;

Nous avons remplacé la chaudière obsolète du logement communal, rue de la poste

La réfection des bâtiments communaux et le renouvellement ou l'acquisition de matériel pour les ateliers communaux se poursuit ;

La sécurité de la traversée du village est renforcée par la réalisation de passages piétons ; et à ce sujet nous constatons toujours une vitesse excessive dans notre commune, ainsi qu'un manque de civilités aux abords de l'école.

La sécurité et le bien vivre, surtout de nos enfants, sont une volonté et une obligation pour chacun de nous.

En tant que vice-présidente de la communauté de communes je me dois de vous faire un petit rapport du travail des 19 communes, et à sa présidence Pierre Bataille. Nous continuons à travailler, ensemble, pour développer différents services pour un mieux vivre sur notre territoire.

Les forfaits offerts à nos enfants, la convention a été signée pour une année de plus. Merci au président des neiges catalanes, Michel POUDADE.

Les médiathèques des Angles et Font-Romeu, ouvriront leurs portes début février.

La mise en place du WIFI territorial est effective. Service gratuit pour nos habitants et nos vacanciers, dynamisant, ainsi, l'attractivité touristique et économique de notre territoire.

L'avancement des travaux pour une ouverture prochaine du futur complexe sportif du Capcir.

Mon équipe se joint à moi pour remercier l'ensemble du personnel communal qui, chaque jour, avec des moyens toujours plus réduits, fait un travail remarquable. Nous avons dû faire face au décès brutal de Christophe en mars dernier, et je remercie Annie pour son aide durant ces derniers mois. Malgré cela, chaque service a été très investi pour la bonne marche de la commune et nous pouvons compter sur les compétences de chacun.

Nous avons pu constater, à quel point, il est difficile de nos jours de recruter du personnel, mais après plusieurs mois de recherches, nous avons enfin trouvé une secrétaire générale et une nouvelle équipe technique. Bienvenu à Nathalie, José et Xavier.

Nous remercions également pour leur dynamisme, les associations culturelles, sociales, sportives et de loisirs, particulièrement actives à la Cabanasse et

Nous nous félicitons de l'arrivée de nouvelles entreprises :

Mr et Mme VALERO, actuels propriétaires de l'Hôtel Lassus à Bolquère qui reprenne l'ancienne pizzeria (avenue de Cerdagne), Mme GENDRIN Charlotte, gérante de la Société Hop Navette, qui assurera, entre autres, les transferts de la gare à Mont Louis et La fromagerie CAL ROUS, route de Font-Romeu, Mr WOHMANN Cédric, électricien.

Un grand merci aux pompiers, gendarmes, et tous les services de secours qui assurent la sécurité sur nos communes.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux arrivants, qui se sont installés sur La Cabanasse et nous adressons nos plus sincères félicitations aux parents des enfants nés en 2023 et 2024.

Je ne peux pas terminer sans avoir une pensée émue pour les personnes disparues, nous adressons à leurs familles et à leurs proches, nos plus sincères condoléances.

Votre Maire, Christine COLOMER

**1**

CONSEIL MUNICIPAL

La Vie du Conseil (retrouvez les comptes rendus dans leur intégralité à la Mairie ou sur le site internet www.lacabanasse.fr)

Relevé des décisions du conseil municipal du 08 Septembre 2023 :

DCM 34-08-09-2023	Validation du procès-verbal du 13 juin 2023	APPROUVE
DCM 35-08-09-2023	Attribution du marché d'électricité	APPROUVE
DCM 36-08-09-2023	Prime exceptionnelle inflation	APPROUVE
DCM -37-08-09-2023	Majoration THRS	APPROUVE

Relevé des décisions du conseil municipal du 08 Décembre 2023 :

DCM 38-12-12-2023	Validation du procès verbal du 08 septembre 2023	APPROUVE
DCM 39-12-12-2023	Subventions 2023	APPROUVE
DCM 40-12-12-2023	Forfaits neiges catalanes 2023 enfance	APPROUVE
DCM 41-12-12-2023	Forfaits neiges catalanes 2023 jeunes	APPROUVE
DCM 42-12-12-2023	Reprise compétence tourisme Les Angles	APPROUVE
DCM 43-12-12-2023	Achat ONF	APPROUVE
DCM 44-12-12-2023	Travaux en régie	APPROUVE
DCM 45-12-12-2023	Adoption RPQS 2022	APPROUVE
DCM 46-12-12-2023	Création poste agent de maitrise	APPROUVE
DCM 47-12-12-2023	Tableau des effectifs au 01-01-2024	APPROUVE

**1**

CONSEIL MUNICIPAL

Relevé des décisions du conseil municipal du 5 Avril 2024 :

DCM 01-05-04-2024	Validation du procès-verbal du 08-12-2023	APPROUVE
DCM 02-05-04-2024	Approbation compte de gestion 2023 - lotissement	APPROUVE
DCM 03-05-04-2024	Approbation du compte administratif 2023 - lotissement	APPROUVE
DCM 04-05-04-2024	Affectation résultat 2023 - lotissement	APPROUVE
DCM 05-05-04-2024	Budget primitif 2024 - lotissement	APPROUVE
DCM 06-05-04-2024	Approbation compte de gestion 2023 - commune	APPROUVE
DCM 07-05-04-2024	Approbation du compte administratif 2023 - commune	APPROUVE
DCM 08-05-04-2024	Affectation résultat 2023 - lotissement	APPROUVE
DCM 09-05-04-2024	Rapport CLECT	APPROUVE
DCM 10-05-04-2024	Avis de la communauté de communes au titre du SCOT sur les propositions communales de ZAENT	APPROUVE
DCM 11-05-04-2024	Vote des taux d'imposition 2024	APPROUVE
DCM 12-05-04-2024	Approbation rapport annuel des indemnités des élus	APPROUVE
DCM 13-05-04-2024	Budget primitif 2024 - commune	APPROUVE
DCM 14-05-04-2024	Demande de subventions Etat, Région, Département	APPROUVE
DCM 15-05-04-2024	Proposition de subventions au profit de blessés de l'armée de terre et pour le tour de l'île de la Réunion	APPROUVE

Relevé des décisions du conseil municipal du 29 Juin 2024 :

DCM 16-29-06-2024	Approbation du procès-verbal de la séance du 05 avril 2024	APPROUVE
DCM 17-29-06-2024	Convention entre la commune de la cabanasse et le SIAEPA – Rue de la Poste	APPROUVE
DCM 18-29-06-2024	Convention entre la commune de la cabanasse et le SIAEPA – Place des Forains	APPROUVE
DCM 19-29-06-2024	Contrat d'acquisition de solutions logicielles pour collectivités locales – COSOLUCE	APPROUVE
DCM 20-29-06-2024	Attribution marché maîtrise d'œuvre	APPROUVE
DCM 21-29-06-2024	Autorisation au Maire pour ester en justice	APPROUVE

Comptes Administratifs 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 Avril 2024 afin de voter les Comptes Administratif 2024.

Le compte administratif est l'arrêté des comptes et le bilan financier au 31 Décembre. Il est établi par le Maire et retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année, y compris celles qui ont été engagées mais non mandatées (restes à réaliser).

Il est constitué de :

- **La section de fonctionnement**, qui concerne les dépenses et les recettes courantes de la gestion de la commune.
- **La section investissement** qui retrace les opérations non courantes, celles de nature à modifier le patrimoine de la commune (acquisition immobilière, emprunts, tout autres travaux) En reprenant toutes les recettes encaissées et les dépenses émises, le compte administratif laisse apparaître le résultat, ou la perte, de l'exercice considéré.

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023

Commune	Recettes	Dépenses
	831 989,29 €	563 684,83€
Résultat exercice 2023 Excédent	268 304,46 €	
Report exercice antérieur : 616 942,70 €		
Affectation section investissements	100 000,00 €	
Résultat global 2022	781 872,33 €	

L'excédent de fonctionnement constaté en 2023 est de 268 304,46 €

Cet excédent s'ajoute aux résultats cumulés des années précédentes. La section de fonctionnement concerne la gestion communale (salaires, petits travaux communaux, gestion courante....). Une partie est transférée sur la section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENTS 2023

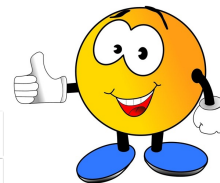
Commune	Recettes	Dépenses
	294 910,41€	333 143,61€
Déficit exercice 2023	- 38 233,20 €	
Report exercice antérieur : 267 236,28 €		
Commune restes à réaliser	Recettes	Dépenses
	71 845,50 €	158 171,20 €
Besoin de financement	- 86 325,70 €	
Résultat global 2023	142 677,38 €	

L'excédent d'investissement constaté en 2023 est de 142 677,38 €

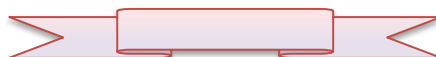
Cet excédent s'ajoute aux résultats cumulés des années précédentes. La section d'investissement concerne l'investissement communal et le matériel, ainsi que les gros travaux communaux.

COMPTES ADMINISTRATIFS LOTISSEMENT COMMUNAL 2023

Lotissement communal	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	74 673,00 €	74 678,00 €
Report exercice antérieur	7 245,00 €	
Résultat global 2023	7 270,00 €	
Lotissement communal	Recettes	Dépenses
Investissement	74 648,00 €	
Report exercice antérieur	147 260,38 €	
Résultat global 2023	221 908,38 €	

COUP DE POUCE EN CE DEBUT DE PRINTEMPS

Nous continuons au fil des saisons, l'entretien nécessaire de nos réseaux routiers et fossés qui incombent à la commune. Nous nous sommes dotés d'une nouvelle lame du chasse-neige, équipée d'un caoutchouc de pose préservant nos voies. Un axe important est fixé sur notre patrimoine commun et plus particulièrement sur celui de nos chers disparus. Murs, bordures et chemins du cimetière sont en cours de rénovation.



LES PARCS



LE CITY PARK



Rebouchage des trous du city-park et réfection des peintures



Régie Électrique de la Cabanasse : Le poste avenue du Haut Conflent est enfin opérationnel afin de "délester" les renforts sur les postes Sorbiers et Tugas, et qui permet d'équilibrer l'énergie nécessaire aux secteurs Solaze - Marmotte - Plein Soleil.

SIAEPA l'eau potable et usée : Constat du mois de Juin 2024 sur nos sources en particulier la principale Clos de Rhodes avec à nouveau une baisse significative malgré les pluies des mois précédents. L'étude très récente des pertes AEP nous rappelle aussi les priorités absolues sur l'urgence de la rénovation des réseaux dont la plupart ont passé les 60 ans. Mont-Louis : pertes 800 Litres par Heure (réseau refait en 2007). St Pierre pertes 14 M3 par heure. La Cabanasse pertes 20 M3 par heure.



DEPÔT SAUVAGE :



Nous constatons, encore régulièrement, des dépôts sauvages.

Nous vous rappelons que les dépôts sauvages sont interdits ainsi que devant les containers non prévus à cet effet.

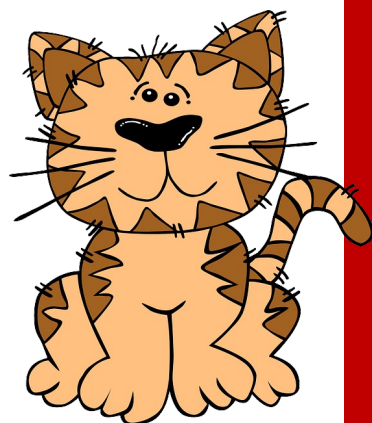
Pour rappel, si vous avez des encombrants, la commune procède à un ramassage tous les premiers lundis du mois sur inscription au 04.68.04.23.74. Vous pouvez aussi les déposer à la déchèterie intercommunale de Bolquère ou Matemale muni d'une carte délivrée sur place ou à la communauté de communes Pyrénées Catalanes.



CHATS ERRANTS

L'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) **interdit le nourrissage des chats errants** sur la voie publique, y compris dans les parties communes d'immeuble, voies privées et cours où cela risque de gêner le voisinage ou d'attirer des rongeurs. Toute infraction aux dispositions du RSD est sanctionnée par une amende de 3ème classe, soit 450€ maximum comme le prévoit l'article 131-13 du Code Pénal.

Parce que ces lois sont quelque peu complexes, voici ce qu'il faut retenir : **Le nourrissage des chats errants non stérilisés est interdit** car il incite aux nuisances (salubrité, déchets et odeurs) et à la prolifération, voire à l'installation, de colonies de chats non stérilisés. Le maire peut ainsi saisir un arrêté pour interdire le nourrissage des animaux errant ou en divagation sur la voirie. En revanche, **le nourrissage des chats libres est autorisé** sous réserve que cela ne produise aucune nuisance pouvant conduire à des problèmes de voisinage. Vous l'aurez compris, **nourrir un chat errant n'est pas dans l'intérêt de la cause animale** car cela encourage la reproduction et potentiellement l'euthanasie (que pratique certaines fourrières) des futures portées de chats qui s'installeraient dans votre quartier. Néanmoins, si le chat est identifié comme un chat libre, **vous pourrez le nourrir et en prendre soin**, dans le respect du voisinage et de la voie publique, car il ne présente pas de risque de prolifération.



URBANISME : Rappel des obligations

Pour tous travaux dans votre habitation ou en extérieur des déclarations sont à effectuer en mairie.

Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m². Il est obligatoire pour certains travaux d'extension des bâtiments existants et pour leur *changement de destination*: *Il existe 5 types de destinations : exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire. Il y a changement de destination lorsque l'on passe d'une catégorie à une autre..* Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire nécessitent en principe une déclaration préalable de travaux.

La déclaration préalable de travaux (DP) est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. La DP peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur (façade, fenêtres, ...) ou pour changer sa destination (une grange devenant un hôtel par exemple). Elle est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter le service Urbanisme de la Mairie au +33 (0)4 68 04 23 74

Ne pas oublier de faire les déclaration d'ouverture et de fin (ou achèvement) de travaux ,document obligatoire



ENTRETIEN ET ELAGAGE DES ARBRES : Rappel des obligations

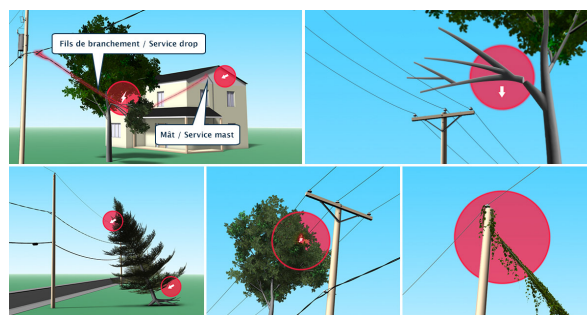
Tout propriétaire est tenu d'élaguer ses arbres et de tailler ses haies avant que ses espaces verts ne gênent le voisinage. La loi sur le sujet est très claire : vous avez l'obligation d'élaguer chaque arbre qui dépasse sur la propriété d'autrui.

Cependant, deux situations sont à distinguer :

Les branches de votre arbre dépassent chez le voisin : dans ce cas, vous devez couper les branches de votre arbre jusqu'au niveau de la limite séparative entre les deux propriétés ;

Si ce sont des racines, des ronces ou des brindilles qui s'avancent sur le terrain de votre voisin : ce dernier a le droit de les couper lui-même jusqu'à la limite séparative, sans avoir à obtenir votre accord au préalable.

Le maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police qu'il détient aux termes de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, peut imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété menaçant de tomber sur les voies. Toute plantation doit être au minimum à 3 m d'un pylône ou d'une ligne électrique qui longe la voie publique si l'arbre ne dépasse pas 7 m. Au delà de cette taille, rajouter 1 m de retrait par mètre de hauteur d'arbre supplémentaire. Si la ligne est sur la voie publique, l'élagage est à votre charge. Nota : les racines des arbres plantés proche des canalisations, finissent par atteindre ces dernières et les détériorer.



Panneau pocket à vos portables

La commune de la Cabanasse s'équipe de l'application panneau pocket.

C'est une application simple et efficace permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur commune.

Téléchargez-la pour recevoir nos informations. Elle est gratuite, anonyme et sans publicité.

Parlez-en autour de vous !



NOEL DES ENFANTS DE LA COMMUNE 2023:

En décembre 2023, la municipalité a offert aux enfants, un spectacle de Noël. Petits et grands ont bien profité de cette après-midi de partage. Le père Noël nous a fait l'agréable surprise de nous rejoindre en fin d'après midi pour chanter et danser avec les enfants. Un cadeau ainsi qu'un goûter a été distribué en fin de journée

FEU DE LA SAINT JEAN – 23 JUIN 2024 :

Traditionnelle fête de la Saint Jean. A la mi journée, la Foment de Perpignan nous a proposé un spectacle de danses et chansons traditionnelles. Moment de convivialité apprécié par les villageois, suivi d'une grillade offerte par la municipalité et de l'embrasement ouvert par la lecture du texte de la San Joan par Yolande, visage emblématique de La Cabanasse.



Félicitations au Rugby Pompiers Catalans qui a remporté, aux TAB, le titre de champion de France, face à la Dordogne.

Ce bulletin a été distribué à toutes les familles Cabanassiennes.
Il est aussi en ligne sur notre site ainsi que quelques exemplaires à la Mairie et à la Bibliothèque.

FÊTE DE LA VIERGE LE 27 JUILLET 2024 :

La traditionnelle procession de la fête de la vierge des voyageurs aura lieu le 27 juillet. Le départ de la procession est prévu à 10h à l'église de La Cabanasse pour se rendre au Col de la Perche par le GR10 où la messe sera célébrée en plein air.

En célébrant une bénédiction au Col de la Perche 1579 M, c'est renouer avec un long passé sur ce col, dont une "perche" fixée, droite en direction du ciel, indiquait les jours de tempêtes et les hivers rigoureux que le quidam de passage pouvait trouver refuge et sécurité.

**JOURNEE DES ASSOCIATIONS A LA CABANASSE :**

Le forum des associations aura lieu le jeudi 5 septembre à 17h30 à la salle des fêtes. Vous voulez y participer, inscrivez-vous à la mairie au 04.68.04.23.74.

**LE COMITE DES FÊTES**

Notre village, qui, autrefois, était vivant, s'éteint petit à petit et, sans votre participation il finira par s'éteindre définitivement. Durant l'année 2023, nous vous avons proposé un large choix d'animations et la participation des habitants à était très faible. Pour cette année 2024, nous avons pris l'option d'organiser moins d'animations.

Lorsque une animation est organisée, vous pouvez retrouver toutes les informations sur notre page Facebook ou sur notre compte Instagram. Vous pouvez, aussi, les lire sur les panneaux d'affichage qui se trouvent au niveau des poubelles, et chez les commerçants de notre village.

Le comité reste joignable par mail à comitedesfetesdelacabanasse@gmail.com

Rendez-vous

le 27 Juillet à partir de 21H avec le groupe Legacy
Le 28 Juillet pour la journée du chien 2024 et un vide grenier

POUR VOUS, AVEC VOUS, nous sont présents toute l'année

Faisons vivre ce village comme il a toujours vécu, avec vous et pour nous tous !



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pyrénées Catalanes

CAMPUS CONNECTE



Le Campus Connecté de Font-Romeu, a été labellisé en 2021 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

L'objectif est de permettre à toute personne empêchée¹ du territoire de poursuivre des études supérieures à distance tout en bénéficiant d'un accompagnement individuel et collectif par un tuteur.

Ce dispositif donne de la souplesse par rapport au rythme d'apprentissage et renforce l'accès à la formation grâce à la proximité géographique qu'il offre.

C'est aussi un lieu d'accueil favorisant l'intégration, l'entraide, les rencontres et les échanges entre les étudiants.

¹Selon des critères d'attribution définis par la Commission du Campus Connecté de Font-Romeu

Mme Jodie DOMERGUE 04 68 30 03 06 / 07 50 54 24 10

campus.connecte@pyrenees-catalanes.com

FRANCE SERVICES

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives du quotidien, les agents France Services vous accueillent et vous accompagnent le mardi après-midi de 14h à 17h dans la salle de la bibliothèque de la Cabanasse.

Contact : 07.56.36.87.06

CONSEILLER NUMERIQUE

Vous avez besoin d'aide pour l'utilisation des outils numérique, la conseillère numérique est là pour vous accompagner et vous guider. Itinérante sur la commune de votre choix.

Informations et contact : 07.72.51.25.88

Bibliothèque communale :

Mail : bibliotheque@lacabanasse.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi de 16h30 à 18h30

Mercredi de 15h00 à 17h30

Samedi matin de 10h00 à 12h00



Pour s'inscrire, rien de plus simple ! Il vous suffit de lire et signer le règlement intérieur, de vous procurer une carte lecteur familiale gratuite, auprès des bibliothécaires. Cette carte lecteur vous est délivrée sur présentation de :

- Photocopie de la carte d'identité
- Justificatif de domicile
- Pour les enfants : une autorisation parentale (voir fiche d'inscription)

Attention : la consultation sur place est ouverte à tous, mais le prêt à domicile est réservé aux adhérents. Accès internet à la bibliothèque pendant les heures d'ouverture.

Création rayon langues étrangères : Romans adultes en Catalan, espagnol, anglais, Albums, romans enfants, en catalan, espagnol, anglais.

Romans Gros caractères pour les mal voyants. Les ouvrages large vue ont obtenu un grand succès. Tous les 15 jours la navette de Thuir est passée déposer les livres réservés à Thuir par les adhérents, les écoles, la bibliothèque, le centre aéré, sur le site de la médiathèque.

Activités enfance/jeunesse :

Diverses activités ont eu lieu dans les locaux de la bibliothèque.

Les écoles

L'élection du « Prix du livre vivant 2024 » avec les écoles a eu lieu 22 avril, avec autant de plaisir que les années précédentes.

De quoi s'agit-il ? D'une sélection de 5 livres jeunesse 3/6 ans à lire, ensuite chaque enfant choisi en votant son livre et auteur primé.

Le centre aéré

Des ateliers lectures sont proposés, soit avec un choix de livres enfants disponible dans la bibliothèque, soit avec valises thématiques réservées à la bibliothèque de Thuir énumérées dans le paragraphe « Expositions, valises thématiques », soit des thèmes choisis par les animateurs du centre aéré.

La crèche, étant trop petits, et nécessitant un accompagnant pour deux enfants, les enfants ne sont pas venus dans les locaux. Un échange de livres s'est fait tous les débuts de mois et des valises à thèmes ont pu être réservées à Thuir pour pouvoir animer divers ateliers dans les locaux de la crèche.

Action adultes

Le cercle des lecteurs, tous les premiers mardis matin du mois un groupe de huit personnes vient débattre, échanger dans la bonne humeur et la bienveillance sur un ouvrage choisi chaque mois.



Les associations :**Temps danse capcir** Danse Tonique

Le lundi et le vendredi à 18h30 à la salle des fêtes

Tango

Le mercredi et le jeudi à 18h30 à la salle du 3ème Age

Yoga

Le mardi à la salle des fêtes

AIKIDO

Le mercredi à la salle des fêtes

06.12.51.88.66

Club de Pétanque

06.99.50.38.10

3VTT Pratique du velo tout terrain

06.11.17.30.52

Horaires des gendarmeries :

L'ouverture des bureaux et d'accueil du public sont assurés :

FONT ROMEU : Tous les matins (sauf le samedi)

+ journée dimanche

FORMIGUERES : Le samedi matin et les après-midi du lundi, mercredi et vendredi

MONT LOUIS : Les après-midi du mardi, jeudi et samedi

En cas d'urgence, composez le 17

Déchetterie de Bolquère : 04.68.04.38.85

HORAIRES D'ETE DU 1^{ER} JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2024

Du lundi au samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

Le dimanche de 8h à 12h Fermée les jours fériés



Mairie : 04.68.04.23.74

mairie@lacabanasse.fr

Horaires : 9h00-12h00 et 14h00-17h00 du
Lundi au Vendredi (sauf mercredi 09h00-12h00)

Une permanence est assurée par Mr
POLATO Serge, 1^{er} adjoint : le mardi
matin de 9h00 à 12h00 (sur rendez-vous)

**Bienvenue à**

**Ashley, Eden, Ethan, Cybele
Angélo, Andréa**

**Décès**

Mme CLEMENT Monique

Mr VENZAL Francisco

Mme LARRIEU Amandine

Mme GAUTHIER Jacqueline

Mme MAILLOLS Justine

Mr WEBER Laurent

**Félicitations à**

Mr FAUVEAU et Mme TIXADOR

Mr DELCASSO et Mme DIAS

Mr BOUFIA Ahmed et Mme BRANDOU
Salima

Bibliothèque 04.68.04.49.86

bibliotheque@lacabanasse.fr

Régie Electrique 04.68.04.11.35

regie-la-cabanasse@wanadoo.fr

Agence Postale 04.68.30.09.67

Directrice de publication:

Christine Colomer

Rédaction: Equipe Municipale

Photos: Mairie LC

Impression: Altiprint